

ASSEMBLÉE NATIONALE

25 octobre 2019

PLF POUR 2020 - (N° 2272)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N° II-822

présenté par
Mme Ménard

ARTICLE 38**ÉTAT B****Mission « Anciens combattants, mémoire et liens avec la nation »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Liens entre la Nation et son armée	4 500 000	0
Reconnaissance et réparation en faveur du monde combattant	0	4 500 000
Indemnisation des victimes des persécutions antisémites et des actes de barbarie pendant la seconde guerre mondiale	0	0
TOTAUX	4 500 000	4 500 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Transférer 4 500 000 d'euros du programme 169 « reconnaissance et réparation en faveur du monde combattant », action 01. « administration de la dette viagère » vers le programme « 167 « liens entre la Nation et son armée, action 02. « politique de mémoire ».

Le transfert est symbolique

Selon la mission ministérielle « le budget de la politique de mémoire en 2020 s'établit à un total de 10,95 M€ en AE etCP, soit un écart de 5,07 M€ par rapport à 2019. Cet écart est en partie compensé par une contribution de l'ONAC-VG prélevée sur sa trésorerie à hauteur de 4,41 M€. Cette contribution financera des opérations de rénovation et de valorisation des lieux de mémoire ».

Pourquoi l'État Français se retire-t-il de ces opérations de rénovation ? N'est-ce pas du devoir de la France de participer au devoir de mémoire qui engage les Français avec les générations passées ?